

## Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 13 mai 2024

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 4 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
RASCLE Jean-François	Cuzieu

**N°24-05-01**

### Objet de la délibération :

REHABILITATION, MISE EN  
SECURITE ET LUTTE CONTRE  
LA VULNERABILITE

APPROBATION DU DOSSIER  
DE CONSULTATION DES  
ENTREPRISES POUR LE  
RESERVOIR LE CHATEAU

### Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean  
LICTEVOUT François-Xavier  
PERCET Serge

### Secrétaire élu (e) pour la session

JAY Christophe

### DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Saint-Galmier
- SAFEGE
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240513-BS24-05-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024

Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



## **INTERETS COMMUNS**

**OBJET :** REHABILITATION, MISE EN SECURITE ET LUTTE CONTRE LA VULNERABILITE- APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE RESERVOIR LE CHATEAU

Monsieur le Président rappelle l'accord cadre de prestations intellectuelles à émission de bons de commande pour les opérations de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages eau potable du syndicat signé entre l'entreprise SAFEGE et le SIVAP.

Monsieur le Président présente le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la réhabilitation du réservoir Le Château.

**Seuls les travaux suivants font l'objet de la présente consultation, à savoir notamment :**

- Les travaux préliminaires
- Les travaux de terrassement et de remblaiement
- Les travaux de maçonnerie et de béton armé
- Les travaux de l'étanchéité intérieure de la cuve
- Les travaux de l'intérieur de la station de reprise
- Les travaux de façade et de toiture
- Les travaux d'équipements hydrauliques et de métallerie
- Les travaux d'équipements électriques
- Les travaux d'aménagement des abords

**Le récapitulatif estimatif des travaux est le suivant :**

Réhabilitation des travaux :	158 785.00 €
Mise en sécurité du personnel :	67 750.00 €
Lutte contre la vulnérabilité :	31 780.00 €

**Total travaux : 258 315.00 €**

**Le récapitulatif estimatif du programme est le suivant :**

MONTANT DES TRAVAUX.....	258 315.00 €
MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE .....	20 700,00 €
DIAGNOSTIC GENIE CIVIL .....	3 200,00 €
DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB .....	750,00 €
RELEVES TOPOGRAPHIQUES .....	575,00 €
BORNAGES .....	1 192,00 €
COORDONNATEUR SPS .....	2 601.00 €
CONTINUITES DE SERVICE .....	0,00 €
REPLISSAGES DES CUVES (1 M/JOUR) .....	0,00 €
ACQUISITIONS FONCIERES .....	5 000,00 €
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES .....	5 000,00 €

**MONTANT TOTAL H.T. DES HONORAIRES ET DIVERS 297 333.00 €**

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau SAFEGE le 27 août 2021 sur un taux de rémunération de 6.10% soit un montant arrêté de 20 700 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240513-BS24-05-01-DE

Le dossier de consultation des entreprises est soumis à l'avis des membres du bureau syndical.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024  
Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**Ouvert et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**



Publiée sur le site internet du SIVAP le 22 mai 2024

- ✳ Approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé, et le montant estimatif des travaux et des frais tels que présentés ci-dessus,
- ✳ Disent que des crédits sont prévus au budget Eau 2024,
- ✳ Chargent M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre de la procédure « MAPA », article 2120 du code de la commande publique,
- ✳ Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ✳ Autorisent M. le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y réfèrent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 14 mai 2024

Le Président,  
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance  
Christophe JAY

A large, stylized handwritten signature in black ink.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240513-BS24-05-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2024  
Publication : 15/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 22 mai 2024